



Reconnaissance AEAJ N° 26344

Titulaire
FeuerschutzTeam AG
Kirchstrasse 3
5505 Brunegg
Schweiz

Fabricant
-

Groupe 241 - Portes coupe-feu

Produit FST PORTALTÜRE EI30 VOLLBAU 68MM

Description Porte à 2 battants, s'ouvrant en sens contraire, avec partie niche fixe en panneaux de particules (11mm), recouverte des 2 côtés de Plaques PAVAFIBRES-Platten (17,5mm) et HDF (2x3,2mm), cadre en bois dur, E=59mm, affleurée, joints INTUMEX L, verrouillage vers le haut, huisserie bois avec joints

Utilisation EI 30
Btest=2500mm, Htest=2500mm
pm / pl
Utilisation voir pages suivantes

Documentation IBS, Linz: Rapport d'essai '271 38937 ' (24.07.2009); ift, Rosenheim: Rapport d'expertise '12042405-1 ' (13.03.2015)

Conditions d'essai EN 1363-1, EN 1634-1

Appréciation Classe de résistance au feu EI 30

Durée de validité 31.12.2025

Date d'édition 02.09.2020

Remplace l'attestation du 11.11.2015

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Marcel Donzé

Gérald Rappo



Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de blocs-portes et de blocs-fermetures est indiqué dans la norme EN 1634-1:2008, chapitre 13.

Ce chapitre expose les modifications admissibles par rapport aux éléments qui ont été soumis à l'essai. Ces modifications peuvent être apportées sans que le requérant n'ait à procéder à une évaluation ou des calculs supplémentaires.

VARIATIONS DIMENSIONNELLES ADMISSIBLES

L'amplitude des variations dimensionnelles est dépendante du fait que le temps de classification a été juste atteint (catégorie A) ou dépassé (catégorie B). Les diminutions dimensionnelles sont admises pour tous les types de portes.

Portes pivotantes ou battantes

- Variations dimensionnelles admissibles selon l'extension du domaine d'application

MATÉRIAUX ET CONSTRUCTIONS

Sauf indication contraire dans le texte ci-dessous, la construction du bloc-porte doit être identique à celle de l'essai. Le nombre de vantaux et le mode de fonctionnement (coulissant, battant, etc.) ne doivent pas être modifiés.

Constructions en bois

- L'épaisseur des vantaux ne doit pas être réduite, mais il est permis de l'augmenter.
- Il est permis d'accroître l'épaisseur du vantail ou sa masse volumique sous réserve que l'augmentation totale du poids ne dépasse pas 25%.
- Pour les panneaux à base de bois (aggloméré, contreplaqué, etc.), la composition (type de résine, etc.) ne doit pas changer par rapport à celle soumise à l'essai.
- Les dimensions en coupe ou la masse volumique des dormants en bois (y compris les feuillures) ne doivent pas être réduites, mais il est permis de les augmenter.

Finitions décoratives

- Lorsque la finition de peinture n'est pas censée contribuer à la résistance au feu de la porte, d'autres peintures sont acceptables et il est permis de les ajouter aux ouvrants ou aux dormants.
- Les stratifiés et les placages en bois décoratifs jusqu'à 1.5mm d'épaisseur peuvent être ajoutés sur les faces (mais pas sur les bords) des portes battantes satisfaisant aux critères d'isolation thermique I. Les stratifiés décoratifs incombustibles ainsi que les stratifiés décoratifs combustibles de plus de 1.5mm d'épaisseur appliqués sur des vantaux ne sont pas autorisés.



Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après:
Gutachterliche Stellungnahme IBS Linz n° 12042405-1 du 13.03.2015

- 5.1 Cadres: Cadre bloc, Cadre applique, embrasure bloc
Restriction: Huisserie cadre applique-cadre/bloc métallique
- 5.3 Type de porte: Confort 68 Vollbau
- 5.4 Parties latérales pleines: n° AEAI 19163, 24544
Parties latérales vitrées: n° AEAI 19161, 19162, 20364, 20365, 20366, 21800, 21815, 25098, 25127
- 5.5 Bandeau en haut (horizontal): sans
Parties pleines, Bmax=3070mm, profondeur max=720mm
- 5.6 Variantes de bois: chêne, hêtre, sipo et mahagoni
- 5.7 Parties latérales vitrées: profondeur max=1500mm
Parties latérales pleines: profondeur max=720mm
- 5.15 Dimension portes: Bmax=2875mm, Hmax=2875mm, Smax=7,5m2

Autres variantes selon expertise 5.1 à 5.15